

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MARDI 6 MAI 2026

RAPPORT FINANCIER

Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

I. Introduction

Du fait de son activité d'achat/revente, le budget de VRAC Lyon métropole est plus proche d'une entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire que d'une association de l'action sociale. Deux grandes catégories se distinguent dans le budget de l'association :

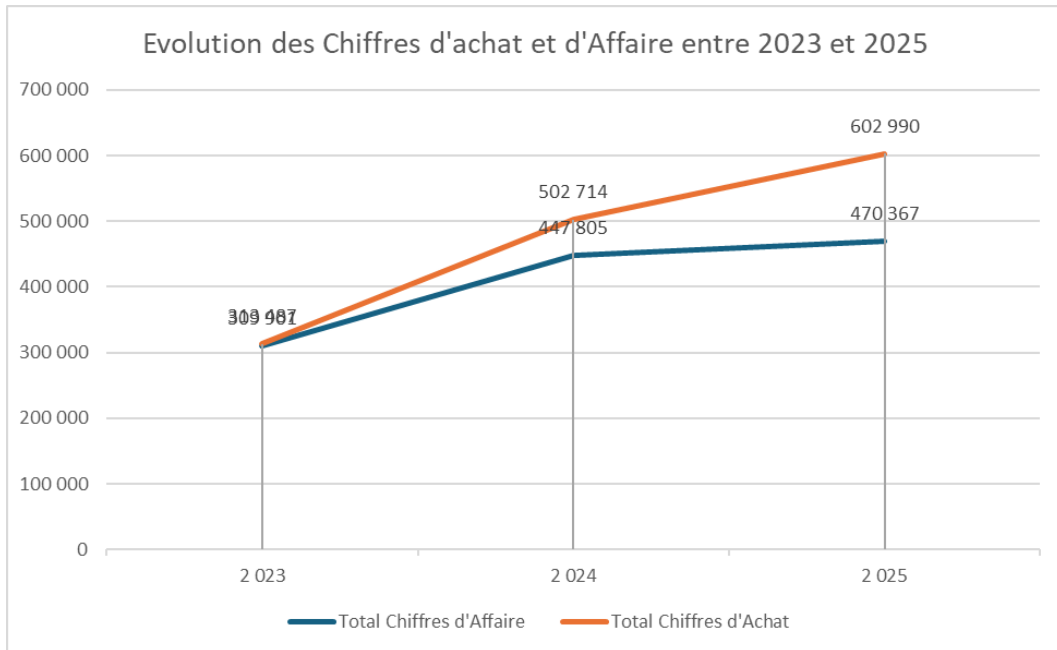
- **L'activité d'achat/revente** qui implique une ligne « achat » de produits alimentaires, d'hygiène et de cosmétiques auprès des producteurs et des fournisseurs et une ligne « vente » constituée des paiements des adhérents sur les groupements d'achat et les tiers-lieux alimentaires.
- **Les subventions et les contributions financières** : Le fonctionnement de l'association est couvert par des subventions de l'Etat, de la Métropole de Lyon, des communes dans lesquelles nous sommes implantés, mais aussi par les contributions financières des bailleurs sociaux et des fondations privées. Ces financements viennent couvrir les frais logistiques, de distributions, d'animations des groupements d'achat et des 2 tiers-lieux alimentaires, mais aussi les actions de développement social local et de démocratie alimentaire que nous menons sur les territoires.

Une « **hybridation des ressources** » propre aux acteurs du champ de l'Economie Sociale et Solidaire dans lequel VRAC s'inscrit.

II. Contexte 2025 :

Le budget 2025 reflète une activité assez stable après d'importants développements en 2023 (création de la MESA) et 2024 (tarification sociale) :

- Les achats-reventes ont progressé en 2025, notamment pour les adhérents à la tarification « Coup de pouce » ce qui confirme la pertinence du projet VRAC auprès de ce public et l'inscrit dans les modes de consommation du quotidien : + 86K€ d'achats de denrées pour atteindre 590K€ en 2025 ; +32K€ de vente de denrées pour atteindre 470K€ en 2025.
- L'augmentation des ventes à -50% a pour conséquence une augmentation du besoin en tiers-financement pour financer la part de denrée subventionnée. Le montant total de l'aide alimentaire s'élève à 121 980€ en 2025. Celle-ci est financé quasiment exclusivement par l'Etat dans le cadre de son AAP Mieux manger pour Tous, et de l'aide alimentaire des étudiants.
- Le développement du projet de Marchés de produits frais engagé en 2024 a permis l'ouverture de 5 nouveaux points de ventes et s'est accompagné du recrutement de 2 personnes cette année et une réorganisation de l'organigramme de l'association.
- Enfin l'année a été marqué par la mise en place de la Convention Collective ALISFA, qui s'est accompagnée de la mise en place d'un Comité sociale d'entreprise.
- Le résultat 2025 de l'association est de 2 222.69€



III. Les principales données à retenir :

Compte de résultat « produits » :

PRODUITS	2022	2023	2024	2025
Ventes marchandises	272 353	298 548	447 805	469 867
Ventes prestations de service	21 229	19 805	10 122	500
Subvention Adultes-relais				22 115
Subventions d'exploitation	18 458	406 259	286 513	376 685
Contributions financières	99 450	184 337	326 411	403 232
Autres produits	77 517	20 677	90 556	67 728
Produits financiers	599	679	4 233	1 452
Produits exceptionnels	22 238	17 293	16 759	
TOTAL PRODUITS	511 844	947 598	1 182 399	1 341 579
Contributions volontaires	66 300	68 100	136 114	184 684

- Un budget qui a progressé de 13% pour atteindre 1 341 578€ en 2025 contre 1 182 399€ en 2024 (946 290€ en 2023) ;

- Des ventes en hausse de +4% : 469 867€ en 2025 contre 447 805€ en 2024 (298 5348€ en 2023).
- Des contributions en hausse de 20% : 403 232€ contre 326 411€ en 2024 (184 337€ en 2023).
- Des subventions en hausse de 32% : 376 685€ en 2025 contre 286 513€ en 2024 (406 259€ en 2023)
- Les adhésions en 2025 sont 7 511€ contre 7 845€ en 2024.

Compte de résultat « Dépenses » :

CHARGES	2022	2023	2024	2025
Achats de marchandises	258 057	318 726	502 715	589 189
Autres achats et services extérieurs	97 514	139 061	140 094	132 214
Impôts et taxes	3 056	4 330	4 278	23 785
Charges de personnel	237 078	363 114	427 453	534 466
Dotations amortissements et provisions	17 146	27 034	25 503	27 599
Autres charges de gestions courantes	-3 492	-2 315	1 328	5 721
Report fonds dédiés	35 617	82 323	67 084	26 137
Charges financières				244
Charges exceptionnelles		1 648	1 571	
TOTAL DES CHARGES	644 976	933 921	1 170 026	1 339 355

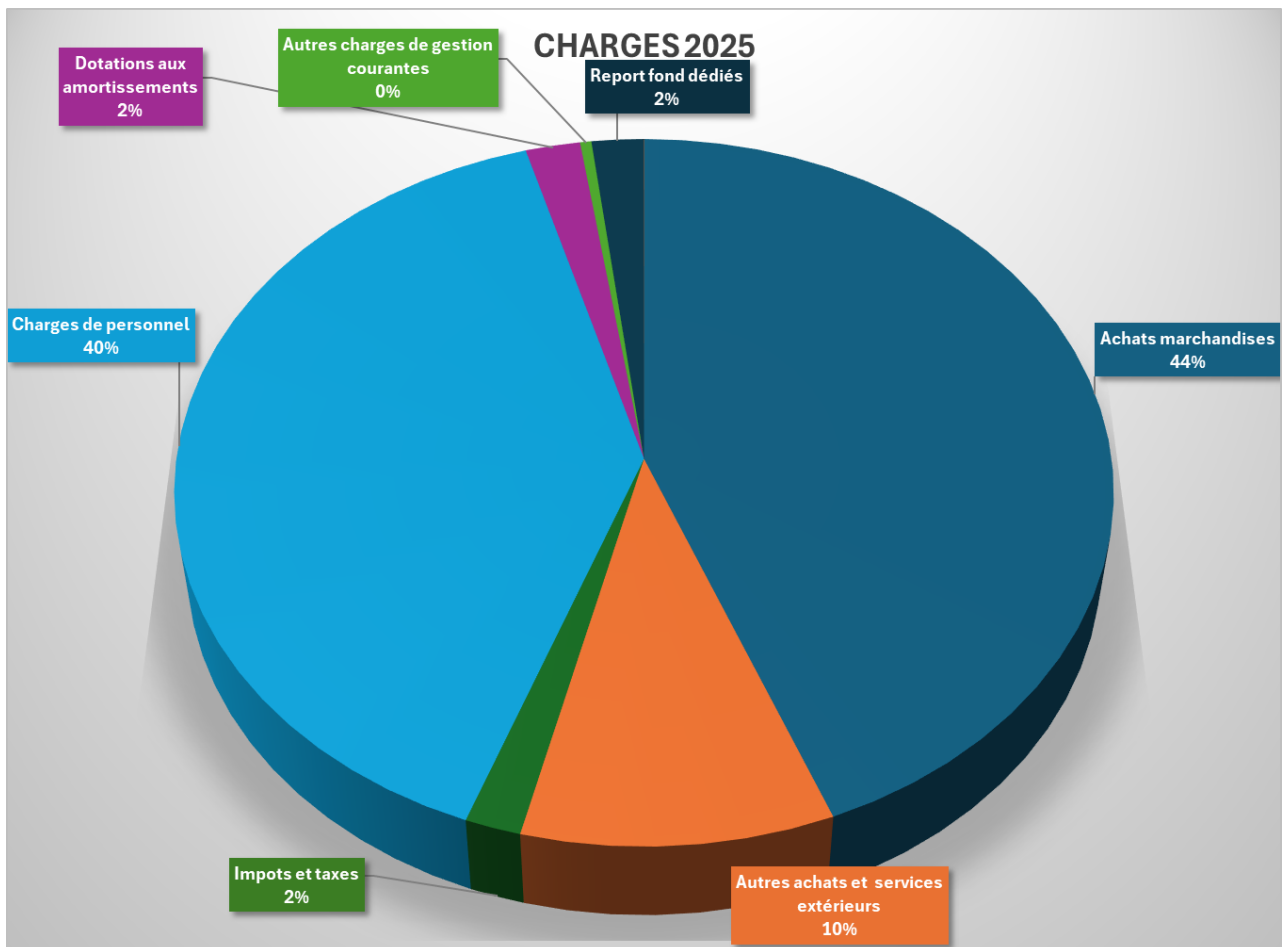
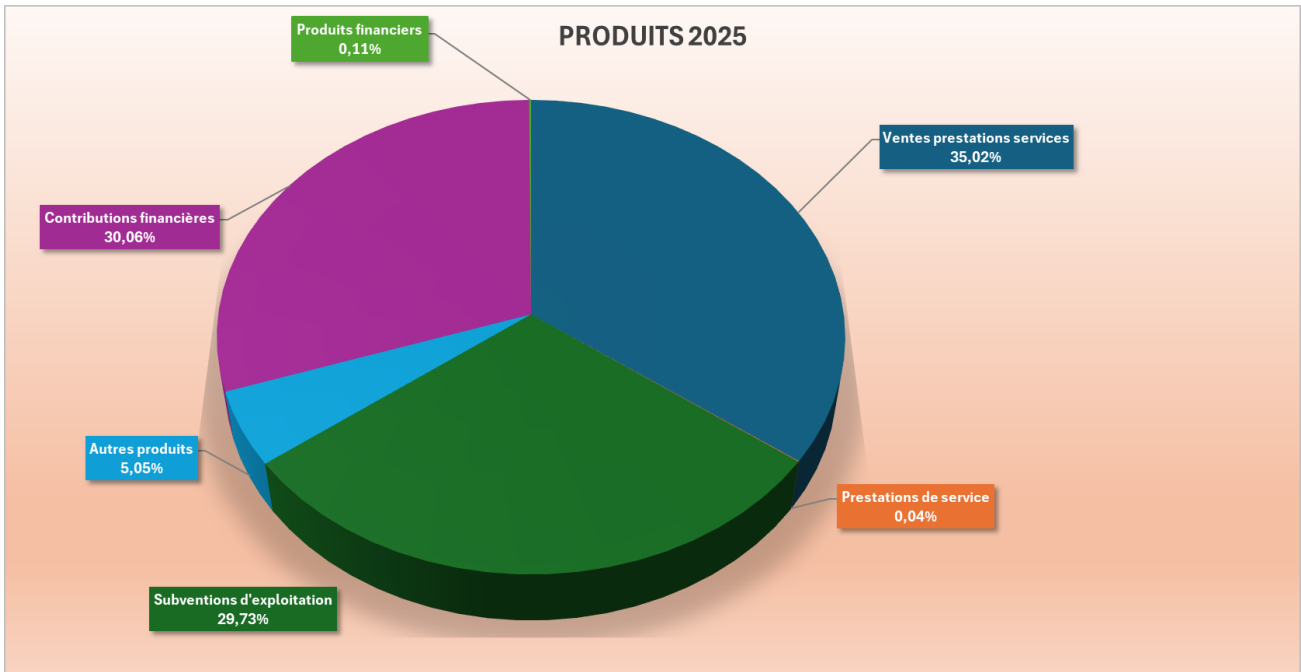
- Des achats de matières revendus (après soustraction de la variation des stocks) en augmentation de 17% : 589 189€ en 2025 contre 502 715€ en 2024 (318 726€ en 2023) ;
- Des salaires en augmentation de 22% : 420 438€ en 2025 contre 344 526€ en 2025 (299 808€ en 2023) ;
- Des cotisations sociales en augmentation de 38% : 114 028€ en 2025 à 82 927€ en 2024 (63 306€ en 2023).

Le résultat net : 2 222.69€

Les immobilisations brutes 2025 :

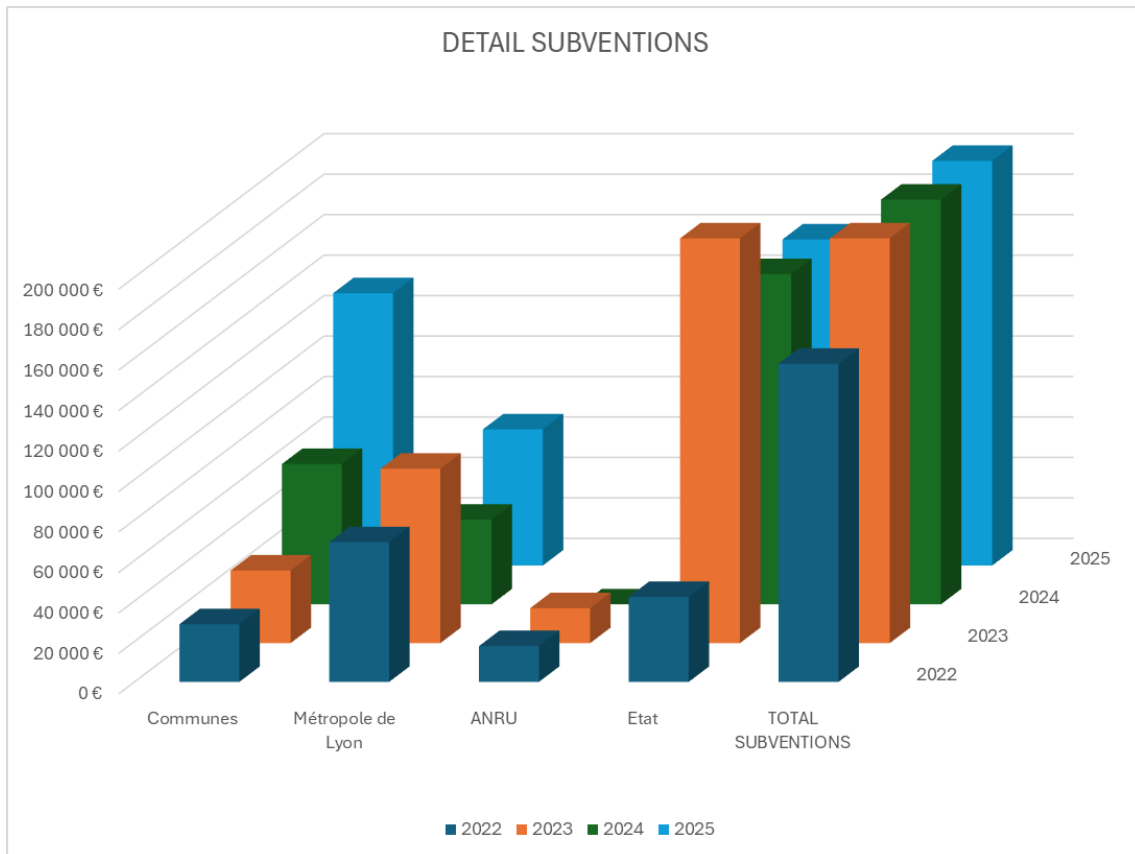
- Corporelles : 163 317,61€
- Incorporelles : 22 687,20€

IV. Focus :



Les subventions et contributions se composent ainsi de :

DETAIL SUBVENTIONS	2022	2023	2024	2025
Communes	28 500	35 900	69 325	134 565
Métropole de Lyon	69 038	86 178	41 850	67 301
ANRU	17 708	17 292		
Etat	42 000	265 666	163 168	161 166
TOTAL SUBVENTIONS	157 246	405 036	274 343	363 032



En complément nous avons perçu 22 114.93€ d'indemnités Service Civique et nous avons une quote part de subvention virée au compte de résultat pour un montant 13 652.64€.

DETAIL CONTRIBUTIONS	2022	2023	2024	2025
VRAC National	39 450	38 623	119 990	218 325
Bailleurs sociaux	50 000	50 000	60 000	60 000
CARASSO	10 000	25 000	35 000	0
BNP		50 000	50 000	50 000
GESRA		10 255		0
ALLIES		10 000	30 000	20 000
ASHOKA			10 000	0
TERRITOIRES A VIVRES			20 000	
LE FAITOUT			10 993	3 000
FSIS				12 500
LA POULE ROUSSE				20 000
CREDIT AGRICOLE				3 090
BELLEBOUFFE				7 000

--	--	--	--	--

V. Délibération à adopter :

- L'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un bénéfice de 2 222.69 euros.
- Après échange de vues, les membres de l'association approuvent les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 arrêtés tels qu'ils figurent dans les rapports présentés.
- L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos aux fonds propres à hauteur de 2 222.69 euros, portant le montant de celui-ci à 170 656,41 euros.